



Approche d'investissement durable

Avril 2015

Gestion de Placements TD (« nous », « GPTD ») gère une vaste gamme de comptes et de fonds de placement, et nous sommes d'avis que l'intégration de critères de durabilité au cadre des placements est compatible avec notre objectif de maximiser les rendements financiers à long terme. Plus précisément, nous pensons que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) nous permet de formuler un point de vue plus solide sur les occasions et les risques potentiels. Conformément à notre obligation fiduciaire envers nos clients, nous mettons l'accent sur les facteurs ESG qui sont susceptibles d'influencer la valeur des placements.

Notre approche

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), GPTD a adopté une approche de l'investissement durable fondée sur les six principes énoncés dans les PRI.

1. Intégration

Nous intégrons les facteurs ESG directement dans notre analyse des placements grâce à une base de données de recherches sur les facteurs ESG thématiques et propres aux secteurs ainsi qu'une matrice exclusive de gestion du risque lié aux facteurs ESG. Cette matrice utilise un certain nombre d'indicateurs ESG qui, selon nous, s'appliquent à l'ensemble des secteurs d'activité, et accorde une grande importance à toutes les questions qui pourraient nuire aux bénéfices prévus d'une entreprise. Le résultat produit par la matrice est l'un des multiples indicateurs fondamentaux examinés par nos gestionnaires de portefeuilles à gestion active d'actions et de titres à revenu fixe.

Même si nous avons recours à des renseignements de tiers comme complément à notre travail, nous considérons qu'effectuer nos propres recherches constitue un aspect essentiel de notre processus d'analyse. Par conséquent, nos spécialistes sectoriels mènent régulièrement des entrevues avec des équipes de direction de sociétés et abordent les questions, les objectifs et les tendances applicables en matière de facteurs ESG; leurs conclusions sont incluses dans les notes internes et les rapports de recherche.

2. Responsabilité active

Nous cherchons à être des propriétaires actifs en effectuant des démarches d'engagement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons et en exerçant nos droits de vote pour promouvoir le changement.

Engagement – Nos spécialistes sectoriels rencontrent les équipes de direction de sociétés dans le cadre de nos démarches d'engagement générales. Les renseignements qu'ils recueillent sont utilisés dans nos analyses de sociétés et nous aident à prendre des décisions de placement ou de vote. Nous mettons principalement l'accent sur les sociétés canadiennes et nos efforts sont soutenus par les démarches d'engagement en matière de gouvernance effectuées par le personnel et le conseil d'administration de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) au nom de ses membres. De plus, nous participons de temps à autre à des initiatives d'engagement pertinentes qui nous sont présentées par l'intermédiaire du forum Clearinghouse des PRI.

Vote par procuration – Nous votons au cas par cas quant aux propositions qui touchent à des questions environnementales ou sociales. Depuis 2008, nous avons appuyé plus de 450 propositions d'actionnaires relatives à un vaste éventail de questions environnementales et sociales, ainsi qu'à des questions de gouvernance liées à des questions environnementales ou sociales.

3. Communication d'information

Nous collaborons avec les organismes de réglementation afin de veiller à ce que les documents réglementaires déposés communiquent les principaux faits ESG en langage clair. Par exemple, notre travail en collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières a mené à son avis sur l'information environnementale qui exige que les sociétés ouvertes canadiennes divulguent toute hypothèse d'établissement du prix du carbone qu'elles ont formulée dans le cadre de la planification de leurs activités. De plus, nous avons aidé la Bourse de Toronto (TSX) à préparer et à organiser des ateliers sur l'information environnementale et sociale à l'intention des sociétés cotées à cette bourse.

4. Promotion

Nous continuons d'encourager les autres intervenants du secteur du placement à adopter des pratiques d'investissement durable. Par exemple, pour promouvoir l'augmentation de la quantité de recherches à propos des facteurs ESG par les analystes des maisons de courtage, nous attribuons des votes aux maisons de courtage qui en produisent. Nous incitons nos sous-conseillers à intégrer les questions ESG dans leurs processus d'analyse et de prise de décisions en matière de placement. De plus, nous contribuons à l'éducation des médias spécialisés, faisons des présentations à l'occasion de conférences sectorielles et partageons notre expérience en tant que signataire des PRI avec les sociétés qui étudient la possibilité de le devenir elles-mêmes.

5. Collaboration

Nos chances de succès sont parfois plus élevées lorsque nous collaborons avec les autres investisseurs institutionnels. Par conséquent, nous participons à des initiatives qui facilitent les mesures concertées, y compris celles-ci : Carbon Disclosure Project (CDP) Climate Change, CDP Water, CDP Forests, CDP Carbon Action et la CCGG.

6. Rapports

Pour aider les investisseurs actuels et potentiels à comprendre notre approche de façon plus approfondie, on peut trouver sur notre site Web un rapport annuel qui présente un suivi de nos engagements relatifs aux PRI, ainsi que des rapports annuels qui indiquent nos votes à l'occasion de centaines d'assemblées de sociétés. ■

Les énoncés du présent document sont fondés sur des sources jugées fiables. Lorsque de tels énoncés sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Le présent document n'a pas pour but de fournir des conseils personnels financiers, juridiques, fiscaux ou de placement; il ne sert qu'à des fins d'information. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et pouvant comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Un certain nombre de facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à de tels écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.